

Texte rédigé par Jeannine Deslauriers, dans le cadre de la démarche de participation citoyenne *Notre Mont-Saint-Hilaire 2035*, pour le projet de l'aire TOD de la gare.

Titre : Trois suggestions pour l'aménagement futur du Camping Laurier.

J'aimerais vous présenter trois suggestions concernant l'aménagement futur du Camping Laurier. Ces propositions représentent une hypothèse d'implantation parmi d'autres possibles mais elles ont, par contre, un double avantage. D'une part, elles n'empêchent pas la ville de remplir ses obligations en ce qui a trait à l'implantation d'une aire TOD et d'autre part, elles répondent aux attentes des citoyens dont les propriétés sont déjà établies en bordure des limites communes avec le Camping Laurier, soit tout le long de la rue Bernard et tout autour de la rue Vendôme. Finalement, elles respectent aussi les valeurs que préconise elle-même la ville quant à son identité : protection de l'environnement naturel et sauvegarde d'un cadre de vie paisible, d'abord pour ses citoyens de longue date mais tout autant pour ceux à venir.

Donc, sur ces lignes de terrain mitoyennes des rues Bernard et Vendôme, voici les trois points sur lesquels j'aimerais attirer votre attention.

1. Établir une "ceinture verte" d'au moins une dizaine de mètres sur laquelle pourraient être installés du gazon, des arbres ou des arbustes. La préservation de la canopée actuelle serait un élément important à considérer dans cette optique. Le règlement de lotissement de la ville lui permettant de pouvoir définir les normes ainsi que les conditions à respecter lors du découpage et de l'identification des lots, cette bande de protection pourrait être une condition préalable au lotissement du Camping Laurier.

En plus de cette végétation et peut-être aussi de quelques pièces de mobilier urbain le cas échéant (lampadaires, bancs, poubelles, etc.), cette ceinture pourrait également recevoir une piste cyclable, ou un trottoir, pour permettre aux résidents d'en avoir un usage communautaire intéressant, répondant ainsi à l'un des objectifs d'une aire TOD : se déplacer à pied ou à vélo. Idéalement, cette voie de circulation devrait se situer, par rapport aux fonds de terrains des résidences établies, du côté le plus éloigné de la "ceinture verte".

La tranquillité actuelle tant appréciée par les résidents de ce voisinage serait ainsi minimalement préservée et l'inquiétude engendrée par le développement du Camping Laurier d'autant diminuée.

2. Éviter d'y établir des édifices à logements multiples et en hauteur mais privilégier plutôt d'y implanter des maisons unifamiliales, réservant les aires à densité plus élevée aux abords de la Gare, du boulevard Grande-Allée ou près du chemin de fer.
3. Éviter d'y établir des commerces qui pourraient engendrer de la pollution soit par le bruit (terrasses avec musique, livraisons très tardives ou très matinales, comme pour une épicerie par exemple, etc.) soit par les odeurs (restaurants, etc.).

Merci de considérer sérieusement ces préoccupations dans l'étude visant à établir les plans définitifs de l'aménagement futur du Camping Laurier.